



Devis reparation chaudiere

Par **philleur**, le **06/01/2014** à **19:18**

Bonjour,

Voilà j'apprends par mon locataire que depuis un mois il rencontre des problèmes de chaudière, sans m'en informer, il fait intervenir un réparateur qui procède à une première intervention (facture de petit montant je pense...), puis explique qu'il faut changer la ventouse car la chaudière s'étouffe ... (installée depuis 2000, cette dernière n'a jamais posée de problème jusqu'à ce jour.), a priori le chauffagiste aurait laissé des messages sur mon répondeur.... que je n'ai jamais eu.

Lorsque je rappel à mon locataire qu'il aurait du, tous d'abords, m'en informer et que c'était à moi de m'occuper de cela (J'ai mon chauffagiste attitré qui me fait des des bons prix...), il me réponds beh oui mais le chauffagiste devait vous appelé mais comme je ne vois rien venir je vous relance... Je lui ai dit que je ne paierai pas la première facture car je n'étais pas au courant et que je n'ai donc pas pu faire jouer la concurrence... et que pour le reste j'interdisais que l'artisan intervienne et qu'il devait d'abords m'adresser un devis que j'accepterais ou pas selon le prix.

Voilà ma question est : Suis je obligé de payer la première facture du fait que je n'ai rien maîtrisé car pas au courant ? Puis signifié à l'artisan de voir avec le "donneur d'ordre" : le locataire, car je n'ai pas signé de devis. Merci d'avance.